



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 5 JUIN 2025

DCM250605_025

ACQUISITION DES PARCELLES AP 1844, AP 1842 ET AP 1841

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le :

11 JUIN 2025

Que la convocation a été faite le 28 mai 2025

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	24
Représentés :	7
Absents :	14
Total des votes :	31

Le Maire



Joé BEDIER

L'an deux mille vingt cinq, le cinq juin le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina

Monsieur Georges PARVEDY regagne la salle à 19H55.

ETAIENT REPRESENTES :

Madame CEVAMY Primilla, Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur NAZE Gilles, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

1- CONTEXTE

Madame Marie-Annésia DELMAS épouse CHAUDAT a sollicité la collectivité afin de régulariser l'empiétement de la commune pour la voie « Chemin De Floris », sur ses propriétés cadastrées AP 1844, 1842, 1841.

Pour rappel, dans le cadre d'un aménagement du chemin De Floris, la Commune avait émis une proposition d'acquisition à l'ancien propriétaire en date du 14 décembre 1992 au prix de 46€/m². Aussi, après accord des parties, il est proposé d'acquérir ces biens aux conditions ci-dessous.

2- CARACTÉRISTIQUES DES BIENS

Référence cadastrale	Superficie	Zonage au PLU	Adresse	Prix proposé
AP 1844 AP 1842 AP 1841	144 m ² (à parfaire par un géomètre expert)	UB	Chemin De Floris	6 624€ (46€/m ²)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition des parcelles sus-mentionnées au prix de 6 624€ ;

Article 2 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de ces biens notamment la passation de l'acte notarié ainsi que tous les documents y afférents.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le

16 JUN 2025

Le Maire



Joé BEDIER

DEPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE SAINT-ANDRE

Leudif : "Chemin de Floris"

Section AP n° 445 et 1427

Propriété de Mme. Annesia DELMAS épouse CHAUDAT

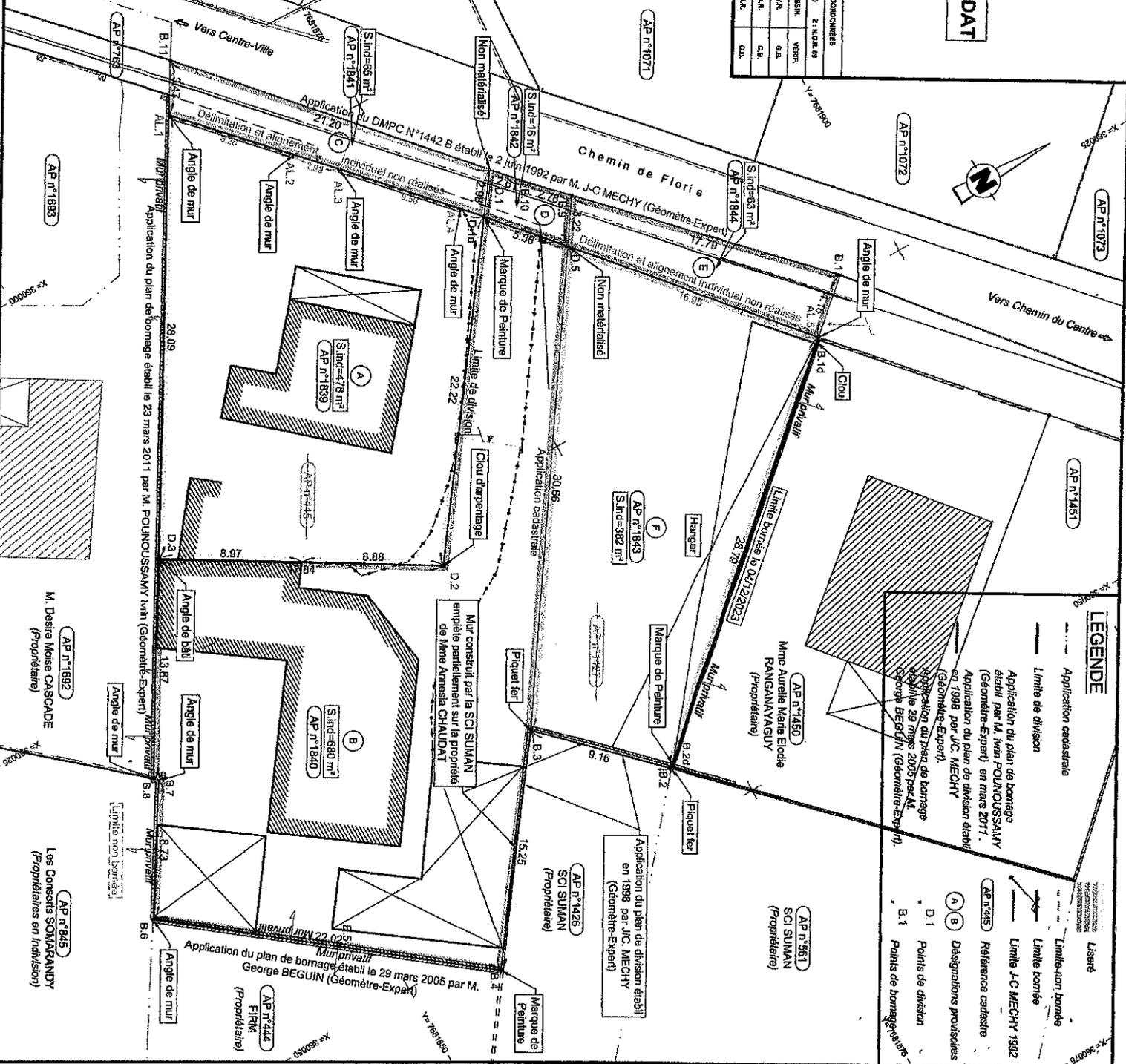
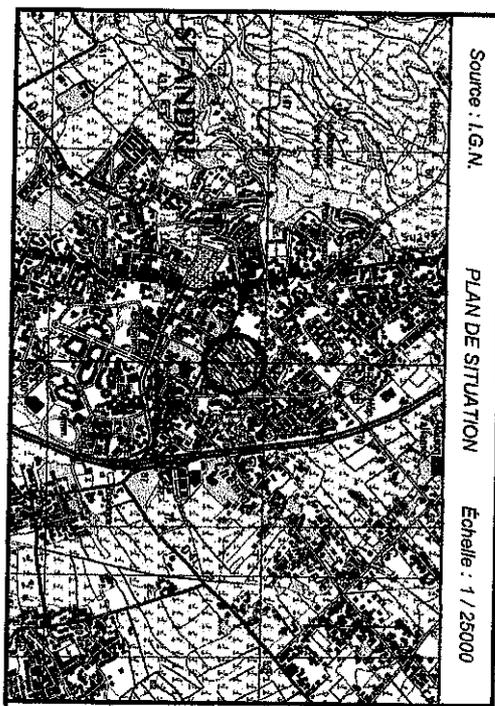
Plan de Bornage, de Délimitation et de Division

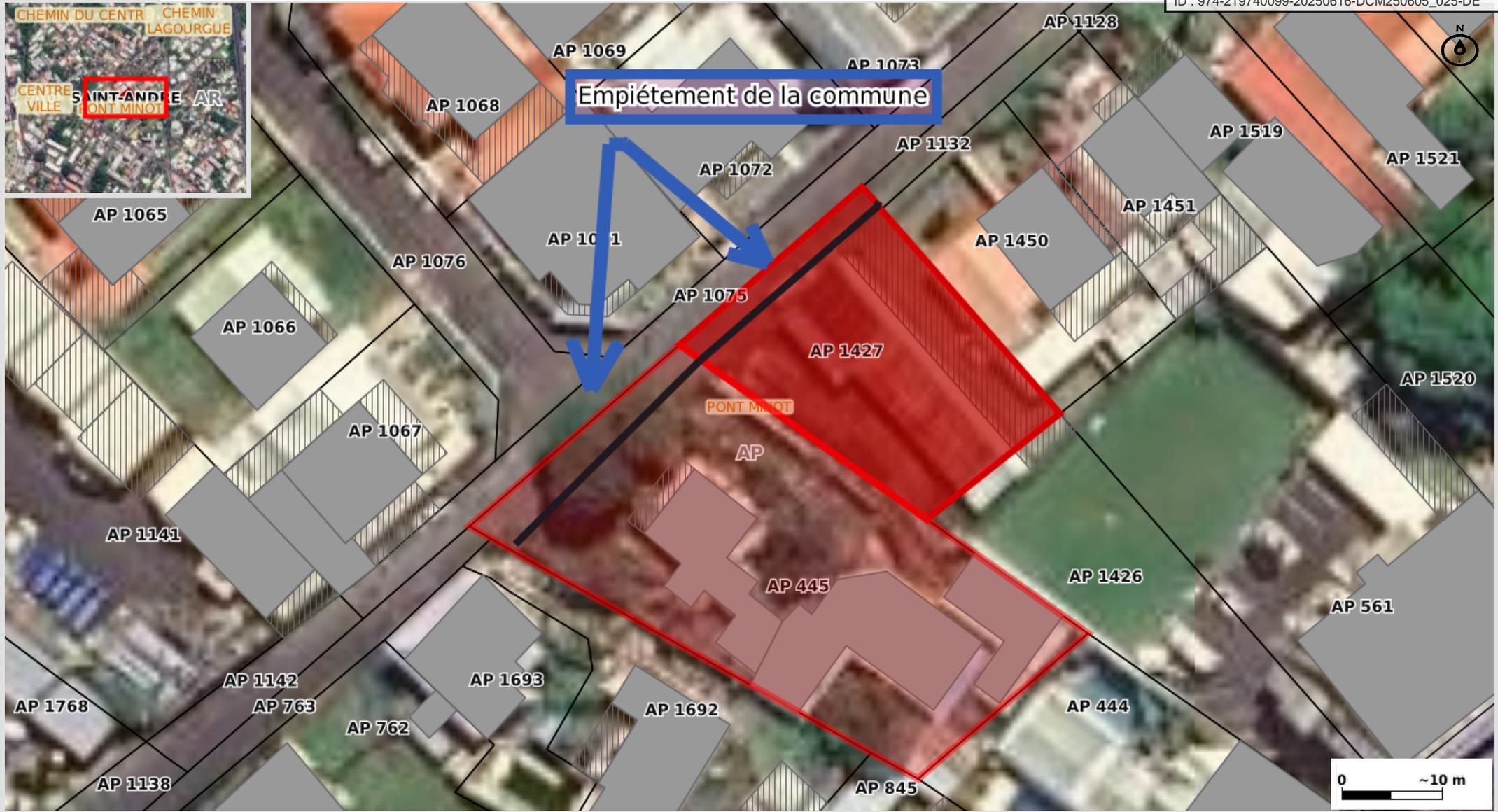
CABINET G. BESSE

M. Guillaume BESSE
Géomètre-Expert/Conseiller D.A.L.A.
N° 1427
N° 1428
N° 1429
N° 1430
N° 1431
N° 1432
N° 1433
N° 1434
N° 1435
N° 1436
N° 1437
N° 1438
N° 1439
N° 1440
N° 1441
N° 1442
N° 1443
N° 1444
N° 1445
N° 1446
N° 1447
N° 1448
N° 1449
N° 1450
N° 1451
N° 1452
N° 1453
N° 1454
N° 1455
N° 1456
N° 1457
N° 1458
N° 1459
N° 1460
N° 1461
N° 1462
N° 1463
N° 1464
N° 1465
N° 1466
N° 1467
N° 1468
N° 1469
N° 1470
N° 1471
N° 1472
N° 1473
N° 1474
N° 1475
N° 1476
N° 1477
N° 1478
N° 1479
N° 1480
N° 1481
N° 1482
N° 1483
N° 1484
N° 1485
N° 1486
N° 1487
N° 1488
N° 1489
N° 1490
N° 1491
N° 1492
N° 1493
N° 1494
N° 1495
N° 1496
N° 1497
N° 1498
N° 1499
N° 1500

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DESIGN.	VISIB.
A	04/12/2023	Plan de bornage	W.R.	CL.
B	23/03/2025	Plan de division (Bornage) Limites de division	W.R.	CL.
C	23/03/2025	Mise à jour des nouvelles références cadastrales	W.R.	CL.

Notes:
Les superficies indiquées ne sont portées qu'à titre indicatif. Toutes les limites n'ont pas été judicieusement reconnues. Elles résultent d'une part de l'application du plan de bornage établi par M. Jean POLJOUSSAMY (Géomètre-Expert), de l'application du plan de division établi par M. George BEGUIN (Géomètre-Expert), de l'application du plan de N°1442 B établi le 2 Juin 1992 par M. J.-C. MECHY (Géomètre-Expert) puis de l'application cadastrale, des limites apparentes et d'autre part des nouvelles limites divisives. Seule une action en bornage et de délimitation peut déterminer les superficies réelles. La limite de la voie "Chemin de Floris" est ici provisoire, elle ne peut être déterminée que par un Procès-Verbal de délimitation ainsi qu'un arrêté d'alignement individuel.
L'application cadastrale n'est donnée à titre indicatif.
Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé. Toute autre utilisation ne pourrait engager la responsabilité du cabinet G. BESSE.





- Légende**
- Lieu dit
 - Section cadastrale
 - Bâtiments
 - Dur
 - Léger
 - Parcelle
 - Commune